

Québec, le 21 mars 2022

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROCESSUS DE NÉGOCIATION

Bonjour à tous,

Nous vous rappelons que nous avons commencé le processus de négociation en mai 2021 et celui-ci est présentement au ralenti. Les prises de vacances de part et d'autre, la réorganisation de Vidéotron et Québecor ainsi que des ressources humaines qui fonctionnent à effectifs très réduits sont des facteurs déterminants. Vous avez tous été témoins de mouvements et de restrictions de mains-d'œuvre importants.

Les discussions se poursuivent entre les parties et nous sommes à l'étape d'échange global.

L'employeur demeure toujours en forte demande sur nos acquis dans nos conventions collectives : les ratios de sous-traitance, les primes, les horaires, notre régime d'assurance collective, et ce, malgré le fait que la direction de Vidéotron se disait satisfaite des efforts pour arriver à la modernisation de notre régime en 2019. Ceci rend le processus de négociation très difficile.

Le syndicat communiquera avec vous dans les semaines qui viennent pour vous convier à une assemblée générale pour faire état de la situation et prendre les décisions pour la suite des événements.

Les membres de vos comités de négociation continuent de déployer tous les efforts nécessaires pour maintenir et protéger vos acquis.

Nous savons que pendant la durée du processus, il est souvent difficile pour les membres d'y voir clair et d'être tenus informés de l'évolution des négociations. Soyez assurés que les membres de vos comités de négociation vous feront un rapport au moment jugé opportun.

Syndicalement et solidairement,

Vos comités de négociation